

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : 15/01/2013

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

15/01/2013

FOS213 POO14

1. Intitulé du projet

## Zone d'Activités "TOURNEBRIDE" à Beaufou

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Mr PLISSON Régis (Président)

RCS / SIRET

12 14 18 15 10 10 1 15 10 16 1 10 10 11 10 15 1

Forme juridique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des sevils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Lotissement qui couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Lotissement d'activités prévoyant la création de deux lots et d'un îlot divisible en 5 lots maximum.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

#### 4.2 Objectifs du projet

Cet aménagement a pour but d'offrir des terrains viabilisés pour l'accueil d'activités nouvelles à caractère industriel, artisanal et commercial.

La partie Est du projet (lot 1 et îlot A) est destinée à l'implantation de petites entreprises dans le domaine artisanal ou industriel.

La partie Ouest (lot 2) est destinée à l'implantation d'une entreprise existante (située près du bourg de Beaufou) qui souhaite se délocaliser sur ce site car son implantation actuelle n'est plus compatible avec l'urbanisation voisine croissante (habitations). L'activité de cette entreprise dénommée FERS est le traitement de ferrailles et métaux (tri, déchetterie pour les professionnels et stockage pour le transit des matériaux valorisables industriels). Cette nouvelle installation fera l'objet d'une autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Aménagement d'une voie avec chaussée et accotement engazonné (noue paysagère).
- Desserte par les réseaux d'assainissement Eaux Pluviales, réseaux électriques, télécom et eau potable.
  - Gestion des Eaux Pluviales par la création de noues paysagères de rétention.
  - Traitement des Eaux Usées à la parcelle: assainissement autonome pour chaque acquéreur.
  - Renaturation de la zone humide existante.

Ces travaux seront réalisés en deux phases:

Phase provisoire: terrassements généraux, voirie provisoire et réseaux.

Phase définitive: revêtement, bordures, éclairage et espaces verts.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Bâtiments industriels, artisanaux ou commerciaux recevant le personnel, les clients et les livreurs.

dossier(s) d'autorisation(s).	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se ative de l'Etat campétente en matière d'envi	ra-t-Il soumis ? ronnement devra être jointe au(x)				
- Demande de Permis d'Aménager.						
- Déclaration LOI SUR L'EAU, dossier d'incidences au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement.						
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu	re d'autorisation ce formulaire est rempli					
PERMIS D'AMÉNAGER						
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale (asslette) de l'opération -					
- Superficie globale du projet	eurs caractéristiques	Valeur				
- Superficie des espaces communs (voi	wie common worth	76 385 m²				
- Superficie des espaces cessibles (2lot	•	25 885 m²				
- SHON estimée	s et 1 not)	50 500 m²				
- Surface Imperméabilisée estimée		14 000 m²				
4.6 Localisation du projet		27 500 à 37 500 m²				
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 1º2	Z '31.0" Q Lat. 46 ° 48 ' 294 " N				
Village de TOURNEBRIDE à		°. 28° a) et b). 32° ; 41° et 42° : _'"_ Lat°'"_				
BEAUFOU, au carrefour des routes départementales n° 937 et 78.	Communes traversées:	LOT.				
des routes départementales n° 937 et 78.		Out Non				
des routes départementales n° 937 et 78.  4.7 S'agit-il d'une modification/extens	Communes traversées : on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?	Oui Non				
des routes départementales n° 937 et 78.  4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet	Communes traversées : on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? utorisé ? mme de travaux ?	Out Non				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5.	Sensi	bilité er	nvironnementale de la zone d'implantation envisagée						
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des	sols su	ır le lieu	u de votre projet ?						
		34	agricole avec cultures céréalières (blé) et prairie de ray grass.						
	Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?								
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le  ou les règlements applicables à la zone du projet	1A)		Local d'Urbanisme approuvé le 01/09/2011, ement, chapitre 2: règlement applicable à la zone AUe (secteur						
Pour les rubriques 33° à environnementale ?	.37°, le	e ou i	es documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non						
5.2 Enjeux environnementar Complétez le tableau suiva http://www.developpemen	nt, bai	r tous m	ne d'implantation envisagée : noyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet uv.fr/etude-impact						
Le projet se situe-t-il :	Oui	Мол	Lequel/Laquelle ?						
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverie par un arrêté de protection de biotope ?									
en zone de montagne ?		×							
sur le territoire d'une commune littorale ?		X							
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		×							
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×							

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives partées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		×	
d'un site Natura 2000 ?			
Le projet se situe-t-li, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans un site inscrit ou classé ?		×	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation hurnaine ?			
dans une zone de répartition des eaux ?		×	
dans un site ou sur des sols pollués ?			
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
dans une zone hurnide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		Un diagnostic "zone humide" a été réalisé sur l'ensemble du projet par le bureau d'études SERAMA (cf annexe 6). La zone humide est située au Sud du projet et s'étend sur environ 1.75 ha.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?			

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

Domaines o	ie l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		×	
Milieu nature!	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	×		Le projet implique l'urbanisation et donc la destruction d'une partie de la parcelle naturelle actuelle.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			Au total, cet aménagement va consommer 6.1 ha d'espace agricole dont une partie de zone humide. Mais il préservera environ 12 700 m² de zone humide renaturée.  La destruction partielle de zones humides ne remet pas en cause leur fonctionnalité.
Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Est-il concerné par des risques naturels ?		×	The state of the s
Engendre-t-ii des risques sanitaires ? Est-ii concerné par des risques sanitaires ?			L'une des entreprises prévoyant son implantation dans cette zone fera l'objet d'un dossier d'autorisation ICPE.
Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		La circulation de véhicules liée aux activités ainsi que les activités elles-même peuvent engendrer des nuisances sonores.  De plus l'axe routier principal aux abords du projet, à savoir la Route Départementale n°937, par son trafic routier, peut produire des nuisances sonores sur les futures activités de la zone.
Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			Cela dépend du type d'activité développée par les entreprises qui s'installeront dans la zone artisanale.
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			Cela dépend du type d'activité développée par les entreprises qui s'installeront dans la zone artisanale.
	consommation d'espaces naturels, agricoles, farestiers, maritimes ?  Est-il concerné par des risques technologiques ?  Est-il concerné par des risques naturels ?  Engendre-t-il des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des nuisances sonores ?  Engendre-t-il des ocleurs ?  Engendre-t-il des ocleurs ?  Est-il concerné par des nuisances oifactives ?  Engendre-t-il des vibrations ?  Est-il concerné par des nuisances oifactives ?	Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?  Est-il concerné par des risques technologiques ?  Engendre-t-il des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des nuisances sonores ?  Engendre-t-il des odeurs ?  Est-il concerné par des nuisances sonores ?  Engendre-t-il des odeurs ?  Est-il concerné par des nuisances olfactives ?  Engendre-t-il des cole concerné par des nuisances olfactives ?  Engendre-t-il des cole concerné par des nuisances olfactives ?  Engendre-t-il des cole concerné par des nuisances olfactives ?	Est-il concerné par des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des risques naturels ?  Engendre-t-il des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des nuisances sonores ?  Engendre-t-il des odeurs ?  Est-il concerné par des nuisances sonores ?  Engendre-t-il des odeurs ?  Est-il concerné par des nuisances olfactives ?  Engendre-t-il des vibrations ?

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

*	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			L'éclairage public mis en place dans la zone ainsi que les éventuelles enseignes lumineuses des entreprises implantées engendreront des émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?			Cela dépend du type d'activité développée par les entreprises qui s'installeront dans la zone artisanale.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les rejets hydrauliques du projet (à savoir les rejets des noues de rétention munis de décantations et de vannes de fermeture pour traitement des pollutions chroniques et cloisonnement des pollutions accidentelles) se feront dans le fossé existant au Nord du projet et dans la zone humide renaturée (alimentation superficielle).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	Chaque acquéreur de lot devra mettre en place un assainissement autonome conforme aux normes de rejets pour le traitement de leurs eaux usées.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	×		Du point de vue des aménagements, le projet prévoit la création d'une nouvelle voie et de nouveaux bâtiments. Il engendre également la perte de surfaces agricoles.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire, Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6.2 Les incid	ences du	projet identifiées au 6,1 son	t-elles susceptibles d'être cumulées avec d'o	utres projets connus ?
		Si oui, décrivez lesquelles :		
				·
4 2 too facility				
	Non 🔀	Si oui, décrivez lesquels :	-elles susceptibles d'avoir des effets de natur	re transfrontière ?
Dec 1500	His-sin		de amilian (18 cmilletiff)	

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que voire projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté devrait être dispensé d'une étude d'impact. En effet, ce projet verra principalement s'installer de petites entreprises locales, dans le domaine artisanai et des services. Et la "grande" entreprise qui s'installera devra faire l'objet d'une autorisation ICPE et devra en respecter les mesures compensatoires pour minimiser son impact sur le site.

Le terrain faisant l'objet de cet aménagement est situé dans une partie très rurale, dont le sol est caractérisé par la présence de limons plus ou moins argileux, éloigné de tous classements environnementaux et de zone fortement urbanisée.

La présence d'une zone humide (fortement dégradée par l'enclavement routier et l'activité agricole) en partie Sud du terrain est prise en compte dans l'aménagement de la zone. Ainsi, la destruction (surfaces aménagées en lot ou voirie) de zone humide est limitée au maximum, destruction compensée par la préservation d'une très grande partie de cette zone humide qui fera l'objet d'aménagements pour la valoriser: alimentation superficielle provenant des rejets traités des noues de rétention et création de baisses favorables à l'infiltration des ruissellements pour lui donner un pouvoir d'absorption. De plus, le maître d'ouvrage s'engage à assurer son entretien et sa pérennité.

D'un point de vue hydraulique, un dossier d'incidences au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement (déclaration loi sur l'eau) a été déposé en octobre 2012.

Le dossier détaille les mesures mises en place pour limiter les incidences du projet sur le milieu récepteur (sauf pour la parcelle réservée à l'entreprise FERS qui devra développer une gestion des eaux pluviales analysée et déterminée dans le dossier d'autorisation ICPE). Ainsi le projet présenté limitera :

- Les incidences quantitatives sur les eaux superficielles par la création de noues de rétention recueillant les eaux de ruissellement du projet et permettant le stockage des surcharges hydrauliques dues à un coefficient de ruissellement du projet supérieur à celui de l'état initial.
- Les incidences qualitatives sur les eaux superficielles par la création de zones de décantation au sein des noues de rétention pour le traitement des pollutions chroniques et par la mise en place de vannes de fermeture sur les ouvrages siphoïdes pour cloisonnement des pollutions accidentelles.

Ainsi, le projet s'inscrit dans les orientations de SDAGE et les objectifs du SAGE.

De plus, ce projet ne prévoit aucun rejet dans les eaux souterraine, ni aucun terrassement de grande amplitude. Ainsi, il n'y a aucune incidence sur la qualité des écoulements souterrains.

Du point de vue des eaux usées, elles seront traitées individuellement à la parcelle grâce à la mise en place par chaque acquéreur d'un dispositif d'assainissement autonome. Ces installations, dont le rejet se fera dans le réseau d'eaux pluviales, respecteront les normes en vigueur (vérification obligatoire du dispositif à l'instruction du permis de construire). Ainsi, il n'y aura aucune incidence sur le milieu récepteur.

Enfin, cet aménagement comprend un volet paysager. En effet, l'ensemble des haies bordant le projet sera préservé, nettoyé et conforté permettant de diminuer l'impact visuel de la zone.

Et les noues de rétention ont été étudiés pour participer à l'agrément paysager du site, tout comme la valorisation de la zone humide préservée.

Ì		8. Annexes	200				
	8.	1 Annexes obligatoires					
	Objet						
	1 L'annexe n°I intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;						
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	M				
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×				
ľ	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	×				
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;					
1	8.2	Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire					
1	Ve	uillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le rties auxquelles elles se rattachent	∋s				
		Objet	_				
A	nr	paya 6 - Dossion Loi Sur Equation and a literature					
		exe 6 : Dossier Loi Sur Eau avec expertise Zone Humide	$\dashv$				
Α	nr	nexe 7 : Schéma illustrant le fonctionnement hydraulique du projet (rubrique 6.1)					
			$\neg$				
			$\dashv$				
Q		9. Engagement et signature					
Je	e c	certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus					
	F	dità le Brien Ke In le. 27 dicembre 2012					
S	Sig	nature  Communauté de Communau					